

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 23 octobre 2023

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle des séances de la Mairie à Schouweiler**, le lundi, 23 octobre 2023 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance à huis clos

1. Nomination d'une personne à un poste de fonctionnaire communal à titre d'une tâche de 40 heures par semaine, groupe de traitement B1, affecté au Secrétariat communal - Service scolaire – Décision
2. Réduction de stage d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement C1, affecté au Service Etat Civil / Population
3. Nomination définitive d'un fonctionnaire stagiaire à un poste de fonctionnaire communal à titre d'une tâche de 40 heures par semaine, groupe de traitement C1, affecté au Service Etat Civil / Population – Décision

B Séance publique

1. Projet d'aménagement forestier des forêts communales 2023-2032 - Présentation en présence de M. Luca SANNIPOLI, préposé forestier
2. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal de la commune de Dippach – Modifications et adaptations diverses
3. Nomination des membres de commissions consultatives du conseil communal.
4. Mise en œuvre d'un contournement routier de la commune de Dippach – Résolution en faveur d'un tel ouvrage, en rappel à des résolutions antérieures.
5. Finances communales :
 - 5.1. Modifications du budget ordinaire de la commune de 2023 - Décision
 - 5.2. Modifications du budget extraordinaire de la commune de 2023 – Décisions
 - 5.3. Augmentation de la limite de disponibilité de la ligne de trésorerie à disposition de la commune - Décision
 - 5.4. Etat des restants de l'exercice 2022 - Décisions
6. Urbanisme : Projet d'aménagement particulier (PAP-NQ) pour le compte de la société ALEXANDRE LOC s.à r.l. concernant l'aménagement de 9 lots destinés à la construction de 9 maisons unifamiliales étant isolées ou jumelées situées à Sprinkange, 61 & 67 rue de la Gare - Décision.
7. Acquisition par la commune de fonds, sis à Dippach, au lieu-dit « route de Luxembourg/bei der Wandmillen » appartenant à Mme Cynthia KNOCH, par application du droit de préemption, accordé à la commune dans le cadre de la législation sur le pacte-logement - Décision de principe
8. Organisation scolaire 2023/2024 en version définitive – Décision
9. Conventions en matière de concessions sur les cimetières de la commune accordées – Décisions
10. Subside de fonctionnement à allouer à L'Asbl. FleegeElteren Lëtzebuerg - Décision
11. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal

12. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 17 octobre 2023

La présidente,

Pour le collège échevinal,

le secrétaire,

Manon BEI-ROLLER



Claude ELSÉN